

Ville de Port-de-Bouc

Conseil Municipal du 25 juin 2010

La séance du Conseil Municipal de la Mairie de Port de Bouc est ouverte dans les formes réglementaires à 18 heures 10, sous la présidence de Madame Patricia FERNANDEZ, Maire de Port de Bouc.

Madame le Maire procède à l'appel nominal.

20 présents : FERNANDEZ-PEDINIELLI Patricia, GIORGETTI René, SANTORU Evelyne, NOUGUE Alain, CERBONI Rosalba, PHILIPPE Louis, DEPAGNE Marc, BELSOLA Laurent, VAXES Michel, RAUX Marie Hélène, SIRAT Boulenouar, XENIDES Constant, GALICHET Philippe, CABAU Solange, GUIRAMAND Patrick, DOMINI Chérifa, CHAPELLE Patrice, BENMBAREK Hassan, BIGORNE Martine, PIGNOT Joseph.

11 Absences avec procuration : LACHAUD Dominique, GIOVANELLI Béatrice, BERMOND Marie-Josèphe, MALARET Monique, GALLINA Martine, MULLER Martine, PREVOT Arnaud, CORTES Isabelle, NGUYEN Jean-Louis, LELAFI Fatima, AOUAD Sophianne

2 absents : CARRERAS Elizabeth, DIDERO Stéphane.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Madame Chérifa DOMINI est désignée secrétaire de séance par Mme le Maire.



Approbation du Compte rendu du Conseil Municipal du 27 mai 2010

Mme le Maire.- Avez-vous des remarques particulières à formuler sur le compte rendu du dernier Conseil Municipal ?
(Aucune remarque n'est formulée)

Le compte rendu du Conseil Municipal du 27 mai 2010 est adopté à l'unanimité

Mme le Maire.- Nous allons passer à l'ordre du jour. Je n'ai pas eu de questions diverses.

1.- Décision modificative n°2 du Budget Principal

Rapporteur : M. Louis Philippe (lecture du rapport)

Cette Décision Modificative a été examinée en Commission des Finances où aucune remarque n'a été formulée.

Mme le Maire.- Y a-t-il des remarques particulières ?

Qui est pour ? La majorité.

Qui s'abstient ? M. Pignot, Mme Bigorne.

Je vous remercie.

**Le rapport n°1 est adopté à la Majorité - Abstentions
de M. Pignot - Mme Bigorne**

2.- Versement de subventions aux associations

Rapporteur : M. René GIORGETTI (Lecture du rapport)

Ce point a été examiné en Commission des Finances où aucune remarque na été formulée.

Mme le Maire.- Y a-t-il des remarques particulières ou des demandes de précision ? (*Non*)

Qui est pour ? L'unanimité.

Je vous en remercie.

Le rapport n°2 est adopté à l'unanimité

3.- Remboursement de sinistres : dégâts sur la façade du CFA et dégâts à la gendarmerie maritime

Rapporteur : M. Laurent BELSOLA (Lecture du rapport)

Mme le Maire.- Y a-t-il des remarques particulières ?
(*Aucune remarque*)

Qui est pour ? L'unanimité.

Je vous en remercie.

Le rapport n°3 est adopté à l'unanimité

4.- Rapport sur la Dotation de la Solidarité Urbaine 2009

Rapporteur : Mme le Maire

Vous savez que la Commune a reçu une contribution d'un montant de plus d'un million d'euros, nous l'avons inscrit dans le Budget, et ceci a permis de réaliser des actions

d'accompagnement social et des projets d'aménagements dans les quartiers, notamment des actions d'investissement qui ont trait au cadre de vie des habitants, et qui permettent une meilleure attractivité de la ville, pour environ 3M € au total. Vous avez la liste dans le rapport qui vous a été communiqué.

Pour mémoire, nous avons réhabilité des places ou des squares, des aires de jeux, des voies piétonnes, construit le gymnase Unia dans la ZUS des Amarantes et avons achevé la réalisation de la Maison des Sportifs sur l'ancien bassin de la piscine de la ville. Ont également été réalisés des améliorations d'équipements divers et le traitement de l'Avenue du Golfe.

En section de Fonctionnement, le dispositif est très important. Nous avons d'abord une équipe opérationnelle dont le chef de projet est ici présent dans l'assemblée, un coordonnateur chargé du suivi du projet de Réussite Educative, assisté d'une adjointe, une secrétaire qui est un personnel titulaire de la Municipalité.

Cette équipe opérationnelle travaille en coordination avec tous les services de la Ville, tous les partenaires du secteur social, de la santé, du développement culturel, du sport, de l'action économique, ainsi que les services de l'habitat, de l'urbanisme, et les services publics de prévention de la délinquance et de la sécurité.

Vous connaissez un peu leurs différentes fonctions, c'est avant tout une fonction d'interface. Ils interviennent pour notre CUCS, bien évidemment, ils sont impliqués dans une relation très étroite dans la gestion urbaine de proximité, dans l'élaboration de tous les projets intercommunaux, notamment avec le CLSPD, le Contrat Educatif Local, les contrats communaux, le Projet de Réussite Educative, le Contrat Enfance Jeunesse, etc.

Tous les projets que nous mettons en place ont pour vocation un accompagnement social renforcé, donc bien évidemment ce sont des actions qui s'inscrivent dans le cadre de notre Politique de la Ville d'une part, et des politiques publiques d'autre part où toutes les associations de la ville nous aident à les mettre en œuvre, ainsi qu'à travers des dispositifs portés par la Caisse des Ecoles, le CCAS. Ce sont des actions qui permettent de renforcer le droit commun pour les publics qui sont les nôtres, qui ont de grandes difficultés sociales.

Ces actions d'accompagnement social sont avant tout des actions d'insertion et d'accès à l'emploi, des actions culturelles, éducatives, de solidarité sociale, d'accès au droit et à la santé, de prévention. Comme vous pouvez le voir, les différents champs de travail et de priorité sont en direction des enfants et des jeunes, mais aussi des publics en difficulté, comme je viens de vous l'énoncer.

Ensuite, nous avons développé la socialisation par le sport et les loisirs, en particulier pour les publics qui ne fréquentent pas forcément les structures associatives ou sportives. A titre d'exemple, la création d'un nouveau gymnase, a permis de développer le foot en salle dans tous les quartiers de proximité, mais aussi des actions de solidarité, et des actions d'implication de chaque habitant dans la vie propre de leur quartier. C'est ainsi, que nous avons des activités soutenues pour les clubs sportifs, les associations, des soutiens d'accès aux loisirs socio-éducatifs dans ce cadre-là.

Concernant les publics en difficulté, les personnes qui sont particulièrement ciblées et aidées, accompagnées, sont les mères de famille seules, soit les familles monoparentales, tout comme des jeunes, des adultes, et notamment des femmes en difficulté d'insertion socioéconomique, des personnes du 3^{ème} âge, retraitées pour la plupart d'entre elles, qui sont logées dans

nos deux foyers ADOMA de la ville. Ce sont avant tout des actions sociales, des actions d'insertion sociale par la formation, et de lutte contre les toxicomanies, des actions culturelles, d'accès au droit, d'aide aux victimes, comme par exemple les projets mis en place grâce au réseau d'aide aux femmes victimes de violences.

Nous menons également des actions qui ont trait à la cohésion sociale et à l'accès aux droits, notamment grâce à la mise en place de réseaux qui nous permettent de travailler sur la prévention des impayés et des expulsions locatives, et des actions liées à la santé. A cet effet, nous nous sommes dotés de moyens intéressants, au sein de la Maison des Services au Public comme le Point d'Information Famille, le Point Accueil Ecoute Jeunes, qui travaille en collaboration avec l'espace Santé Jeunes.

L'Espace Santé Jeunes, comme son nom l'indique, est un endroit destiné à accueillir les jeunes et leur famille pour toutes les questions liées à la santé.

Le Point d'Information Famille est un endroit au sein de la Maison des Services au Public pour accueillir les familles et pour partager des informations autour de l'accès aux droits liés à la garde des enfants, aux droits ouverts à la CAF, etc.

Il y a donc beaucoup d'actions liées à la santé puisqu'à travers notre Atelier Santé Ville qui est intercommunal avec Martigues, nous essayons d'inscrire beaucoup de projets qui permettent à tous ces publics en grande précarité d'accéder à une hygiène, à une nutrition, par le biais de l'éducation à la santé.

On retrouve dans le document les actions liées à la prévention de la délinquance dont vous connaissez les axes prioritaires :

* La lutte contre les conduites à risques dues aux toxicomanies,

* Le développement du rôle des adultes,

* La prévention de la récidive par l'accueil de ceux qui sortent de prison,

* L'aide aux victimes,

* L'aide à l'accès aux droits des victimes par des permanences dont je vais vous parler maintenant, tenues par l'APERS qui est une association d'aide aux victimes, dans le cadre de projets intercommunaux.

Il y a également des actions menées pour travailler dans le cadre de la prévention de la sécurité routière avec un large partenariat au niveau des écoles et des centres sociaux. Ceci est mis en œuvre sur la ville de Port de Bouc par une coordination menée au sein de l'AJES, que tout le monde connaît.

Dans le cadre de la prévention de la délinquance, avec M. le Procureur, en tant que prévention primaire, nous mettons en place des projets d'apprentissage à la citoyenneté pour les jeunes dans les lycées, mais aussi un accompagnement avec les familles.

Voilà le rôle de la municipalité sur les questions de prévention de la délinquance, et les projets que nous mettons en œuvre.

Concernant l'accès aux pratiques culturelles, les initiatives menées par la Ville dépassent très nettement le seul thème culturel, puisque nous les intégrons de façon totale dans notre action éducative, que ce soit en CUCS ou hors du CUCS, il y a des ateliers pour les publics scolaires, des ateliers au sein de la médiathèque, deux espaces lecture dans deux quartiers en ZUS, des ateliers de théâtre, de cinéma, des ateliers du

conservatoire de musique et de danse ; dans les centres sociaux notamment, nous avons développé la pratique du hip-hop.

Nous avons mis un accent tout particulier dans la valorisation de notre patrimoine local, notamment nos cultures d'origines différentes, vous avez vécu avec nous ce grand projet « d'une rive à l'autre » qui se poursuit maintenant avec les « Racines du Futur », un travail interculturel, intergénérationnel, qui vise à conserver et à développer le lien social.

Pour finir concernant les pratiques culturelles, pour permettre au plus grand nombre d'accéder à la culture dans notre ville, nous essayons de maintenir des tarifs abordables, nous allons d'ailleurs bientôt en voter dans quelques rapports.

Dans le cadre de l'habitat et du cadre de vie, nous avons développé une Gestion Urbaine et Sociale de Proximité avec l'arrivée d'un coordonnateur sur la Ville, qui est maintenant là depuis moins d'un mois ; nous avons conventionné avec l'Etat sur un travail d'éradication de l'habitat indigne dont on parlait il n'y a pas si longtemps, et bien sûr pour prévenir les impayés dont je vous parlais.

J'ai pris un peu de temps pour vous détailler nos actions parce que c'est en fait le cœur de notre politique. Bien souvent, vous entendez dire dans les médias que la Dotation de Solidarité Urbaine est une contribution de l'Etat qui risque de disparaître, ce serait donc tous ces volets-là qui disparaîtraient. Vous imaginez l'importance que revêt la Politique de la Ville et la Dotation de Solidarité Urbaine avec un million reçu, trois millions en investissement, et comme vous le voyez dans le tableau récapitulatif, 3.5M consacrés au fonctionnement.

Y a-t-il des demandes de précision ?

M. DEPAGNE.- Je voudrais illustrer une des multiples actions, vous vous êtes aperçu qu'elles sont manifestes et vont dans toutes les directions, là où on a besoin.

Une parmi d'autres, comme chaque année des ateliers d'écriture se déroulent pendant le temps scolaire, qui se concrétisent en fin d'année scolaire par un livre qui est le recueil de l'ensemble des textes et des dessins des élèves qui ont pu travailler, accompagnés par leur animatrice, Laurence (?)*. Je le tiens à la disposition de l'ensemble des élus qui pourront en disposer à la fin du Conseil Municipal, je ne le distribue pas maintenant parce que ça pourrait en distraire quelques uns.

Mme le Maire.- C'est toujours très agréable de lire cet ouvrage qui figure sur les rayonnages de la médiathèque, c'est dire l'importance que nous accordons aux travaux des élèves.

M. PIGNOT.- Ce que je peux dire, c'est que l'on peut remercier l'Etat, vous avez quand même plus d'un million d'euros de Solidarité Urbaine, ce qui sert beaucoup à notre collectivité, donc je trouve que l'Etat ne se dérobe pas dans cette matière, notamment par cette subvention qui est quand même assez élevée, vous venez d'en donner le chiffre, mais qui reste très utile à nos collectivités d'après ce que vous venez de commenter, et qui dans énormément d'actions peut apparaître dans le développement, dans la culture, dans notre cadre de vie, et dans le bien vivre de certains de nos concitoyens sur Port de Bouc.

Mais vous dites par là que dans l'avenir, suivant ce que vous préconisez, ce que vous dites sans arrêt, que l'on va perdre ceci ou cela ; non, ce n'est pas vrai, vous ne le perdrez pas, il ne faut pas lancer de fausses paroles. Laissez venir, tout ce que vous avez eu jusqu'à présent, ce que l'Etat vous a donné, vous le retrouverez à l'euro près. De toute façon, on ne

peut pas laisser mourir nos villes et nos campagnes, ce n'est pas possible.

Mme le Maire.- Monsieur Pignot, nous partageons le bon sens que vous exposez, malheureusement depuis que la DSU existe, elle n'a cessé de diminuer. Je préférerais ne pas avoir à le dire, mais équilibrer un budget et maintenir les opérations et les actions que nous menons, ce n'est déjà qu'un minimum, il nous faudrait en développer d'autres, mais pour les maintenir il nous faut avoir l'assurance de la reconduction au moins des contributions de l'Etat, or tout le monde l'entend à la télévision, ce ne sont pas Mes préconisations, j'en aurais d'autres si elles étaient miennes, c'est malheureusement un relais d'information que je me dois de donner au Conseil Municipal, parce que gérer, c'est anticiper.

La Taxe Professionnelle nous a été levée, Monsieur Pignot, c'est déjà une première illustration ; la DSU devait nous être levée, heureusement que nous n'avons pas attendu de voir ce qui allait se passer, et que les Maires se sont élevés avec leurs Conseils Municipaux -de tous bords d'ailleurs- et la population concernée, pour dire qu'il ne fallait pas supprimer la Dotation de Solidarité Urbaine, sinon où en serions-nous aujourd'hui ?

Je ne partage pas votre point de vue, mais ce n'est pas grave, c'est normal, mais on ne peut pas dire qu'il faut laisser venir et attendre, ce n'est pas possible.

M. VAXES.- Juste un mot parce que je ne peux pas ne pas réagir. Vous le faites de bonne foi, Monsieur Pignot, je ne vous en veux pas, mais réfléchissons un peu ; vous dites, je vous cite, que « *l'Etat nous a donné* », l'Etat ne nous a rien donné, l'Etat nous a pris pour donner à d'autres. je vais vous citer seulement un chiffre, de 1983 à 2006, la rémunération du travail a été minorée de 10 points, et celle du capital a été augmentée

de 10 points ; ça veut dire que l'Etat nous a pris, parce que la rémunération du travail ce n'est pas seulement les salaires, c'est aussi les services publics, c'est aussi les aides aux collectivités ; elle a diminué de 10 points de 1983 à 2006, par contre la rémunération du capital a augmenté de 10 points, c'est-à-dire des rentiers actionnaires, et il n'y en n'a pas à Port de Bouc. Vous comme nous, Monsieur Pignot, êtes une victime de cette politique-là, comme toute notre population. C'est bien que les entreprises fasses des profits mais à condition qu'elles réinvestissent dans le développement de l'emploi productif, de la recherche des nouvelles technologies, des salaires, des emplois. Là, sur ce profit réalisé, 46 % vont aujourd'hui à la rémunération du dividende, ce qui veut dire aux actionnaires et aux rentiers qui vont placer sur le marché financier pour faire de l'argent. La réalité est celle-là, et si on ne renverse pas cette situation, on continuera à aggraver le sort de l'ensemble des citoyens, de l'immense majorité des citoyens qu'ils votent pour vous ou pour nous, qui sont victimes de la même façon. On continuera à les écraser dans les difficultés, comme c'est le cas avec la réforme des collectivités locales, avec celle des retraites, et avec un certain nombre de dispositions sur l'hôpital public, sur l'école, la justice, etc.

J'ai fini à 2 heures du matin hier dans l'hémicycle. Aujourd'hui, on est en train de tuer la parcelle d'Etat qui reste dans les professions du Droit en mettant en difficulté les notaires, seuls dépositaires de la puissance publique, bientôt les actes seront signés par des avocats, c'est-à-dire des gens qui sont sur le marché, et non pas qui sont au service du public ; des actes authentiques qui sont aujourd'hui signés par le notaire, seront progressivement pris en charge par des avocats pour devenir des actes privés, contresignés par des avocats. Voilà où nous en sommes.

Je le dis avec passion, Monsieur Pignot, parce que je vous connais, et je sais que vous cherchez, comme nous, l'intérêt des gens le mieux possible, mais il ne faut pas dire des contrevérités parce que ça n'aide pas au prix de nos consciences et au rythme nécessaire.

En m'excusant, Madame le Maire, d'avoir été un peu long, je me tairai, j'ai dit l'essentiel, vous en avez pour toute la soirée à faire avec moi silence.

Mme le Maire.- Monsieur le Député, loin de moi l'envie de vous faire taire ! Ca m'étonnerait que vous n'ayez pas d'autres choses à nous faire partager.

On prend acte de votre remarque.

Y a-t-il d'autres remarques sur la DSU ?

Qui est pour ? L'unanimité.

Je vous remercie.

Le rapport n°4 est adopté à l'unanimité

5.- Rapport annuel 2009 du Délégué de Service Public - Ports de plaisance, de pêche, et de services dont la halle à marée

Rapporteur : M. Louis PHILIPPE (lecture du rapport)

Mme le Maire.- Vous avez dû lire le rapport qui est très complet.

Y a-t-il des questions ?

M. PIGNOT.- Je voudrais savoir si cette Criée fonctionne encore ou si elle ne fonctionne plus ?

Mme le Maire.- Vous nous posez encore la question ? La Criée a changé de lieu, elle n'est plus sur le bâtiment historique de la Criée, elle a été déplacée du côté de la Anse

Aubran, sur le quai des Agglos, à côté et en collaboration avec la coopérative de Poisson Bleu, la COPEMART.

Cela dit, votre question est légitime, parce que pour qu'une Criée fonctionne il faut qu'elle ait du poisson à vendre ; mais le nombre de chalutiers a énormément baissé, on ne revient pas sur tout ce que nous nous sommes déjà dit sur les problèmes de la pêche, notamment les normes européennes et les difficultés de ces métiers, c'est effectivement une grande inquiétude pour le patrimoine de l'activité économique de notre ville dans ce secteur-là. Mais je le dis et je le répète, le lieu de la Criée a été déplacé sur le quai des Agglos pour qu'ils travaillent en coopération ensemble avec la COPEMART.

M. PIGNOT.- Je vous pose la question parce que plusieurs personnes de Port de Bouc m'en ont parlé, et il y a encore à peine une heure une personne est venue chez moi pour me demander de poser la question au Conseil Municipal, parce que la Criée est fermée, elle n'existe plus.

Mme le Maire.- Le bâtiment historique qui a accueilli la Criée sur Port de Bouc est fermé, effectivement, mais l'activité de pêche sur Port de bouc continue, pas de la même ampleur qu'auparavant bien évidemment, mais elle continue tant bien que mal.

M. GIORGETTI.- Il y a plusieurs séances du Conseil nous l'avions dit, tous les secteurs sont en crise, et la pêche qui est une pêche artisanale en Méditerranée, a reçu un grand coup entre les normes et le gasoil qui est cher, donc les pêcheurs ont abandonné, on a vu se déchirer des bateaux il y a quelques mois sur le quai des Agglomérés. Comme il y a moins d'apport de pêche, la Criée telle qu'elle était, était surdimensionnée, donc elle a été repliée sur le quai des Agglos pour résister, en attendant des jours meilleurs.

Mme le Maire.- Y a-t-il d'autres demandes d'intervention sur le sujet ?

M. PHILIPPE.- Je crois que si on lit le rapport c'est expliqué d'une manière claire, il y a un seuil de plancher incompressible de poissons à atteindre, ce seuil de plancher n'a pas été atteint pour ce que vient d'expliquer René, donc on ne gère plus la Criée de la même manière mais avec des structures beaucoup plus légères, et en association avec la COPEMART.

Mme le Maire.- On prend acte de ce rapport et de cette discussion.

M. VAXES.- Monsieur Pignot, dans le rapport qui vous a été remis, vous avez l'évolution de l'apport en poissons à la Criée depuis 2002 où il y avait 1 600 000 tonnes, en 2003 1 400 000, en 2005 1 200 000, en 2006 979 000 tonnes, en 2007 858 000 tonnes, en 2008 528 000 tonnes, en 2009 437 000 tonnes ; vous avez l'explication, ça veut dire que l'outil qui était nécessaire pour commercialiser une production qui atteignait la hauteur de 2002, aujourd'hui est complètement disproportionné.

M. PIGNOT.- Pour vous répondre, j'espère que la presse fera un petit encart pour en informer certains Port de Boucains.

Mme le Maire.- La préoccupation des Port de Boucains est légitime, Monsieur Pignot, la population voit bien que le nombre des chalutiers diminue, et elle connaît les difficultés que vivent les familles qui vivaient de la pêche, qui pour beaucoup d'entre elles cherchent du travail. La question se pose et se posera encore dans les jours et dans les mois qui viennent, peut-être arriverons-nous malheureusement à ce constat qu'il n'y a plus de travail de Criée, ou alors nous arriverons au constat qu'il y a une reprise. Aujourd'hui, je ne suis pas en mesure de le dire.

En tout cas, malheureusement aujourd'hui force est de constater que les décisions prises sur la pêche au niveau européen, n'ont pas tenu compte de la réalité de la pêche en Méditerranée. La mise en place des quotas par exemple n'est pas adaptée à notre pêche en Méditerranée. Aujourd'hui avec les plans de déchirement de la flotte, comme ce fut un temps sur les pieds de vigne, sur le lait, etc. on se rend compte que la France n'est plus la France agricole, c'est un constat qui nous dépasse à l'échelle communale, qui est douloureux à la fois pour le pays, pour la qualité de vie dans le pays, et à la fois pour les familles qui en sont les premières victimes, les agriculteurs, les pêcheurs, les maraîchers, etc.. Ce fut un temps nous gérons en direct, on nous a fortement conseillé d'arrêter, sinon on nous tapait sur les doigts, n'est-ce pas, Michel ?

Nous faisons tout ce que l'on peut, et je vous garantis que dimanche je monterai sur le chalutier, on jettera la couronne en mer pour la fête des pêcheurs, qui est une fête de la mer en général, de cette coopération, de cette solidarité qui existe entre les gens de mer. Je souhaite qu'elle soit belle comme tous les ans, parce que les familles de pêcheurs ou d'anciens pêcheurs ont bien besoin de sentir que nous sommes tous réunis autour d'eux, autour de la mer, notre mer nourricière, même si les temps économiques sont très durs.

J'invite bien sûr tout le Conseil Municipal à participer à cette fête de la St Pierre.

6.- Rapport de Délégation de Service Public relative à la capture et à la garde des animaux errants - Année 2009

Rapporteur : M. Patrick GUIRAMAND (lecture du rapport)

Mme le Maire.- Le respect de nos animaux est très important, ainsi que le travail en concertation et en coopération avec la Société Protectrice des Animaux.

Y a-t-il des remarques particulières sur cette question ?

M. PIGNOT.- Je m'aperçois que vous avez récupéré 15 chiens qui divaguaient, que sont-ils devenus ?

Mme le Maire.- C'est écrit sur le rapport, il y a le détail. Pour un tiers les propriétaires les ont retrouvés, les autres ont été remis à l'adoption à l'issue du délai fourrière.

Nous prenons acte de ce rapport

7.- Rapport de Délégation de Service Public concernant la fourrière automobile - Année 2009

Rapporteur : M. Patrick GUIRAMAND (lecture du rapport)

M. PIGNOT.- Qui paie l'enlèvement pour retirer les épaves ?

Mme le Maire.- Nous.

M. PIGNOT.- Ca ne devrait pas exister. A une époque c'était le propriétaire qui payait.

Mme le Maire.- Si le propriétaire n'est pas retrouvé c'est nous qui procédons à l'enlèvement, si le propriétaire est retrouvé il est verbalisé, donc nous procédons à l'enlèvement lorsque le propriétaire n'est pas retrouvé.

M. PIGNOT.- C'est nous, les contribuables, qui payons, et ce n'est pas juste.

Mme le Maire.- Dans mes visites de quartiers on me demande d'enlever les épaves...

M. PIGNOT.- Vous le faites bien, c'est tout à fait normal de les retirer, mais je pense que l'on doit faire des efforts pour retrouver les propriétaires.

M. GIORGETTI.- Dans le rapport il y a 7 ou 8 lignes, 156 véhicules épaves ont été enlevés, ce n'est pas rien, 33 ont été restitués à leur propriétaire après la main levée de la police municipale et le règlement des frais de fourrière.

M. PIGNOT.- 33, mais les autres ?

Mme le Maire.- Lorsque quelqu'un déclare un véhicule épave, la police municipale doit effectuer une recherche du propriétaire par le biais du papillon d'assurance, etc. C'est la loi, nous n'avons pas le droit de procéder au retrait de quelque véhicule que ce soit sur la voie publique sans en avoir averti le propriétaire. Quand on a identifié le propriétaire et qu'il n'enlève pas le véhicule, nous le retirons de la voie publique, nous le mettons en fourrière, et c'est le propriétaire qui va le récupérer à ses frais. Lorsqu'on ne retrouve pas le propriétaire d'un véhicule, il est mis en épave, ce qui est normal.

Nous prenons acte de l'enlèvement de la voie publique de tous ces véhicules.

8. Rapport d'activité 2009 - SAEML SEMIPORT

Rapporteur : Mme Solange CABAU (Lecture du rapport)

Mme le Maire.- Le Président de la SAEML SEMIPORT sort, les administrateurs sont priés de ne pas prendre part au vote.

Y a-t-il des demandes de précision ou des interventions sur le sujet ?

Qui est pour ? L'unanimité, je vous en remercie, hormis les membres du CA qui n'ont pas pris part au vote.

Le rapport n°8 est adopté à l'unanimité

(Le Président, M. Giorgetti, reprend sa place au sein du Conseil Municipal)

Mme le Maire.- Votre rapport a été voté à l'unanimité.

9. Convention de partenariat culturel avec le Conseil Général - Saison 13 - Saison 2010/2011

Rapporteur : Mme Evelyne SANTORU (Lecture du rapport)

Saison 13 est un dispositif du Conseil Général qui aide les villes de moins de 20 000 habitants environ, à proposer à la population des spectacles vivants, avec des artistes des Bouches du Rhône. Il y a un catalogue dans lequel on choisit. Pour 2010 nous ne savons pas encore parce qu'on va y travailler, mais chaque fois c'est le théâtre le Sémaphore qui bénéficie de beaucoup de spectacles, il y a aussi les Amis de la Médiathèque, le centre social Tichadou, ça peut être un autre centre social, une association, et chaque fois on regarde les moyens, c'est aux alentours de 15 000 euros pour Port de Bouc chaque fois.

Mme le Maire.- On te remercie, Evelyne, de continuer à veiller au grain pour que nous ayons ces prestations de qualité sur notre ville.

Y a-t-il des demandes de précision ? (*Aucune demande*)

Qui est pour ? L'unanimité, je vous en remercie.

Le rapport n°9 est adopté à l'unanimité

10. Tarifs du conservatoire de musique

Rapporteur : M. René GIORGETTI (Lecture du rapport)

Les propositions sont jointes en annexe.

54 euros pour un élève c'est le meilleur tarif de notre secteur, c'est très loin y compris de communes beaucoup plus

fortunées que nous. Mais comme nous tenons à ce que les enfants pratiquent l'éducation musicale, et qu'il n'y ait pas de frontières au niveau de l'argent, c'est 54 euros pour l'année pour un enfant. C'est 190 euros à l'ouest, et plus de 100 euros à l'est, je n'irai pas plus loin.

M. PIGNOT.- Vous êtes sûr ?

M. GIORGETTI.- Certain, je me suis renseigné. Je suis mécontent parce qu'ils n'ont pas mis les tarifs sur le document puisque je les avais.

Mme le Maire.- Oui, mais là c'est pour la délibération de notre Conseil municipal.

M. GIORGETTI.- C'était pour donner aux élus un point de vue sur ce qui se passe.

Mme le Maire.- Vous voyez que l'on travaille en transparence, on est en train de vous expliquer comment on travaille quand on prend des décisions à proposer au Conseil Municipal. On regarde ce qui se pratique aux alentours, on regarde le pourcentage d'augmentation pour que ce soit raisonnable par rapport au coût de la vie. mais en même temps pour nous permettre d'avoir un équilibre aussi, malgré les tarifs très raisonnables. Comme on le disait dans le rapport de la DSU, cela pour permettre un égal accès à tous, comme tu le disais que la barrière de l'argent n'existe pas, et que l'on puisse pratiquer de la musique même si les revenus sont très modestes.

Qui est pour ? L'unanimité, je vous en remercie.

Le rapport n°10 est adopté à l'unanimité

11. Créations et transformations d'emplois

Rapporteur : M. René GIORGETTI (Lecture du rapport)

Mme le Maire.- Qui est pour ? L'unanimité, je vous en remercie.

Le rapport n°11 est adopté à l'unanimité

12. Délibération autorisant le CDG 13 à consulter sur des prestations sociales

Rapporteur : Mme Evelyne SANTORU (Lecture du rapport)

Mme le Maire.- on les aide à consulter, après on se réserve le droit ou pas de bénéficier des prestations qu'ils auront décidé de nous proposer.

Qui est pour ? L'unanimité, je vous en remercie.

Le rapport n°12 est adopté à l'unanimité

M. VAXES.- Pourquoi est-ce que ça passe au CDG 13 ?

Mme le Maire.- ...(*Brouhaha*) Parce que nous faisons partie du Conseil d'Administration du CDG 13, et chaque commune doit donner son avis.

13. Convention pour l'organisation des examens professionnels avec épreuves d'accès aux grades de rédacteur territorial et d'adjoint administratif de 1^{ère} classe

Rapporteur : M. Boulenuar SIRAT (Lecture du rapport)

Mme le Maire.- Y a-t-il des remarques ? (*Aucune remarque*)

Qui est pour ? L'unanimité, je vous en remercie.

Le rapport n°13 est adopté à l'unanimité

14. Convention d'accueil des jeunes entre la Commune et la Direction Départementale de la Cohésion Sociale des Bouches-du-Rhône

Rapporteur : Mme le Maire (Lecture du rapport)

C'est un besoin important sur notre ville de centraliser l'accueil de nos jeunes, notamment les jeunes issus des trois ZUS. Se situant au sein de la Maison des Services au Public, tous les jeunes peuvent être reçus, mais prioritairement les jeunes issus de ces trois Zones Urbaines Sensibles de la ville.

Sommes-nous d'accord pour signer cette convention avec la Direction Départementale de la Cohésion Sociale ?

Qui est pour ? L'unanimité, je vous en remercie.

Le rapport n°14 est adopté à l'unanimité

15. Avenant n°2 au contrat d'exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux de la ville de Port de Bouc

Rapporteur : Mme le Maire (Lecture du rapport)

Y a-t-il des remarques ? (*Pas de remarques*)

Qui est pour ? L'unanimité, je vous en remercie.

Le rapport n°15 est adopté à l'unanimité

16. Aide aux victimes des inondations dans le Var

Rapporteur : Mme le Maire

Je pense que tous ici réunis vous avez été sensibles aux problèmes liés aux inondations du Var, ainsi qu'à leurs victimes. Conformément à notre tradition solidaire nous ne voulons pas les oublier ; je vous propose que bien évidemment de

façon symbolique, puisque nous n'avons pas les moyens de verser plus, nous participions à cette solidarité en versant la somme que nous versons habituellement, soit 1 500 euros en direction de l'aide à ces sinistrés qui ont des vies ravagées, pour beaucoup avec des franchises qui sont présentes, quand on est assurés on ne l'est malheureusement pas toujours pour tout, et la solidarité fait vraiment du bien dans des cas comme celui-là.

Même si la loi française protège mieux les citoyennes et les citoyens que certains autres pays pour lesquels nous nous sommes sentis solidaires, et pour lesquels nous avons exprimé notre solidarité, il n'en demeure pas moins qu'il nous faille toujours être vigilants pour nos prochains quels qu'ils soient et où qu'ils soient, c'est une aide qui, me semble-t-il, est indispensable. Je vous la soumetts.

Y a-t-il des demandes d'intervention sur le sujet ?

Qui est pour ? L'unanimité, je vous en remercie.

Le rapport n°16 est adopté à l'unanimité

Mme CABAU.- Sur la solidarité, je voulais ajouter la soirée que nous avons organisée samedi soir en partenariat avec plusieurs associations de la ville ; c'était une soirée de la solidarité liée aux fêtes de la musique sur l'esplanade du port de plaisance. Une paëlla a été vendue, les bénéfices sont de 2 223.06 euros qui seront pour aider les populations Port de Boucaines sur des achats de produits d'hygiène, de douche, de produits pour les bébés, etc. C'est la solidarité des Port de Boucains envers d'autres Port de Boucains.

M. SIRAT.- Je voudrais compléter en disant merci à la Municipalité et à notre Maire.

Mme le Maire.- A mon tour, je vous demande, cher Boulenouar, chère Solange, et cher Constant, qui avez été les chevilles ouvrières de cette organisation avec les associations de la ville, de transmettre le message du Conseil ; d'abord ce sont des félicitations puisque les conditions n'étaient pas très clémentes. D'autre part, je vous remercie au nom de la population bien évidemment, d'avoir pensé à cette solidarité de proximité ; conformément à votre participation au sein du CCAS de la ville de Port de Bouc, vous avez transformé en action concrète les besoins formulés au sein de Ce Conseil d'Administration qui expliquait que ces derniers temps, malheureusement, on avait observé qu'au sein de la population, de plus en plus de familles étaient en grandes difficultés sur les produits d'hygiène, et sur l'accompagnement de la petite enfance. Conformément à nos valeurs, vous avez été porteurs de ce projet de façon à ce qu'il aboutisse en solidarité et en coopération avec les associations de la ville qui vibrent à l'unisson de ces valeurs-là. Je me réjouis que ce lien social, ces valeurs, continuent de perdurer dans notre ville.

Quand les besoins sont recensés il nous faut essayer d'agir, tout en se disant que malheureusement, et c'est toi Michel qui nous faisait partager cette remarque, lorsque le gâteau est de plus en plus petit, le partage, même s'il est équitable, conduit à des portions de plus en plus petites elles-mêmes ; vous voyez à quoi je fais allusion, c'est-à-dire aux différents salaires et revenus de subsistance de nos Port de Boucaines et Port de Boucains. C'est dire l'importance de cette somme, 2 223 euros représentent des milliers et des milliers d'euros supplémentaires de cœur et de générosité, parce que pour la plupart d'entre eux ça n'a pas été simple de les verser à cette solidarité. Je crois qu'il faut que nous mesurions que là, proportionnellement aux actionnaires, l'effort est beaucoup plus

important et beaucoup plus humain et généreux que les décisions qui sont prises et qui visent à priver des gens de leur droit à un toit, à un travail, à une vie digne, par le biais aussi de mesures de « casse » des droits acquis après la Seconde Guerre Mondiale, et mis en place par le Conseil National de la Résistance, composé bien sûr des communistes, mais aussi des gaullistes, et des résistants, qui aujourd'hui, jour après jour, projet après projet, sont démantelés les uns après les autres.

Encore un grand salut à cette population solidaire et de très haut niveau de conscience humaine sur les grandes valeurs qui nous lient les uns aux autres.

Monsieur Pignot, vous vouliez prendre la parole, je vous le concède mais normalement c'était la conclusion.

M. PIGNOT.- Pour vous reprendre..

Mme le Maire.- Pour me reprendre ! (Rires)

M. PIGNOT.- Vous oubliez de dire qu'à la tête de ce gouvernement provisoire c'était le Général de Gaulle..

Mme le Maire.- Je l'ai dit.

M. PIGNOT.- Vous avez dit « les gaullistes », mais à la tête le Général de Gaulle.

Mme le Maire.- Je vous le concède.

A l'époque il y avait un ministre communiste qui était Ambroise Croizat qui a mis en place les retraites par répartition. J'étais présente lors de l'initiative dont je vois le protagoniste

M. GIORGETTI.- Le Général de Gaulle avait aussi un ministre qui s'appelait Marcel Paul, comme par hasard il était communiste, et à la libération il a nationalisé l'énergie, c'était un grand pas en avant. Aujourd'hui, ceux que vous soutenez, malheureusement, d'une part ont démantelé Gaz de

France pour y associer SUEZ, un groupe privé, soi-disant pour les sauver, et aujourd'hui c'est une escalade sans précédent de la hausse du gaz, encore 7 points pour le 1^{er} juillet. Si la loi passe, EDF doit vendre 25 % de l'énergie à des sociétés privées du parc nucléaire que l'on a tous payé parce que c'est la propriété des Françaises et des Français. Ce sont les grands scandales que nous vivons aujourd'hui, y compris avec la parenthèse de « l'affaire Bettencourt ». Cette Dame paie le même taux d'impôts que les cadres, 20 %, c'est scandaleux ! Et en attendant, ce sont les Françaises et les Français qui en font les frais.

Ce sont les grands scandales que l'on vit aujourd'hui, tout cela au nom de donner de l'argent aux actionnaires, il n'y a pas d'autres raisons. Ce n'est pas le prix du gaz qui a augmenté, c'est parce qu'ils ont un appétit sans précédent. On a mis le groupe SUEZ pour sauver Gaz de France ! Non, pour sauver il fallait laisser Gaz de France et EDF nationalisés, ce sont deux sociétés qui vivaient très bien, mais on a fait rentrer la société privée !

(Brouhaha)

M. PIGNOT.- sous le mandat de M. François Mitterrand il s'est passé des choses comme vous venez de les décrire..

M. GIORGETTI.- Nous les avons dénoncées..

(Brouhaha)

Mme le Maire.- Chers amis, si la capacité d'indignation est le premier ingrédient de la résistance, comme nous l'a rappelé Walter Bassan qui est venu nous rendre visite lors des rencontres pour la ville, charge à nous respectivement de prendre nos responsabilités pour faire en sorte de résister et de ne pas laisser faire l'ordre établi.

Sur ces grandes paroles sages, si vous avez l'occasion de partir en vacances je vous les souhaite bonnes, mais en tout cas avec le nombre d'animations et de festivités qui vont nous être proposées dans la ville, j'espère que vous allez passer un bel été. Je vous dis à la rentrée en pleine forme, tout bronzé, et prêt à résister.

Bonsoir à toutes et tous.

La séance est levée à 19 h 15